



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 décembre 2021
N°47

OBJET : Décision modificative N° 2 lotissement communal Pinisolu

Date de la convocation :
10/12/2021

Nombre de membres
Composants
l'Assemblée : 11

Nombre de Conseillers
en exercice : 11

Nombre de membres
présents : 08

Nombre de votants : 11

Quorum : 06

Secrétaire de séance
M. COGGIA
Jean Dominique

L'an deux mille vingt et un, et le mercredi 15 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. COGGIA François, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COGGIA François, M. COGGIA Jean Dominique, M. SPADA Sébastien, M. CERVIOTTI Jean Louis, M. MALATESTA Ludovic, Mme AIUTI Dominique, M. RAFFALLI Louis, M. AMPART Jean Claude.

ETAIENT ABSENTS :

ABSENTS REPRESENTES :
M. LAPORTE Bernard donne procuration à M. CERVIOTT Jean Louis,
Mme ANDREI Brigitte donne procuration à M. RAFFALLI Louis,
Mme BIFERALI Martine donne procuration à Mme AIUTI Dominique.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
Adopte la décision modificative N°2 du budget du lotissement communal Pinisolu.

17/12/2021	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 2

date de délibération : 15/12/2021

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2158 10	367,76		
R F 042 71355 (ordre)	2 000,00		
R F 77 774		2 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	367,76	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		2 000,00
	Réductions		2 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.	-367,76	

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 632,24
Solde Réductions	2 000,00
Ouv. - Réd.	367,76

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20211217-47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021